



**SYNDICAT DE LA PLAINE DE FAVERGES
SEANCE DU 18 MAI 2018 A 14 HEURES 00
SALLE DE REUNION DE LA MAIRIE DE CREYS-MEPIEU
(Sur convocation du 4 mai 2018)**

COMPTE-RENDU

Nombre de délégués : 7
En exercice : 7
Présents : 7

ETAIENT PRESENTS :

Mr Michel HANNI, Mr Jean-François DUBOIS, Mr Claude BOUVIER, Mr Patrice PACAUD, Mr Olivier BONNARD, Mr Guillaume BONNARD, Mr Alain MAILLIER.

Invités : Mr Pierre TESTE, Mr Fernand MOREL, Mme Eliane SOUILLET (SIEPC), Mr Jean-Claude CHAMPIER (Commune de Bouvesse-Quirieu)

Mr le Président ouvre la séance à 14h00 :

- RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR PREVU A LA CONVOCATION.
- ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 26 FEVRIER 2018
L'assemblée adopte ce compte-rendu à l'unanimité.

I. Engagement au respect de la charte qualité des réseaux d'assainissement

Soucieux de l'amélioration de la qualité des ouvrages, de faciliter leur gestion et de la qualité environnementale des chantiers, les acteurs des travaux de création, de reconstruction ou de réhabilitation de réseaux se sont accordés sur des principes qu'ils s'engagent à tenir. Ces principes les ont conduits à la rédaction d'une Charte Qualité.

Mr le président précise que la Charte Qualité, est une démarche nationale partenariale fixant les objectifs de chacun des acteurs. Sa mise en application locale passe par la décision du maître d'ouvrage de réaliser son opération sous Charte Qualité, et par l'adhésion des autres partenaires, depuis l'assistant au maître d'ouvrage, au début de l'opération, jusqu'à l'exploitant après la réception.

Le Conseil syndical, après délibération, décide :

- de réaliser toutes les opérations d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement,
- de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement.

II. Point sur les travaux en cours

1/ Lagune du Poulet : transformation en filtre planté de roseaux 582 EH

Le projet est actuellement bloqué au niveau du dossier loi sur l'eau. En effet, la demande de la DDT d'évaluation de l'impact à l'exutoire ne peut être satisfaite à cause de l'assec d'été et du refus d'accès de Mr St Pern à sa propriété. Une réunion est prévue le 18 juin à 15h30 à la Sous Préfecture avec la DDT pour trouver un moyen de faire aboutir ce dossier.

Le dossier de demande d'aide à l'Agence de l'Eau est parti mais notre dernier échange avec Lysanne Bour ne laisse guère d'espoir. Ce n'est pas une surprise dans le contexte actuel et la question du financement sans aide de l'Agence a été anticipée.

2/ Liaison Crevières/Fouillouse- mise en conformité hydraulique de la STEP

Ce projet pourrait être financé en 2019 dans le cadre du 11^{ème} programme de l'Agence de l'eau sous réserve d'acceptation par la commission de considérer l'ensemble de l'assainissement de Passins sur la base de la priorité reconnue pour la lagune de Passins village pour les seuls travaux réalisables en 2019 (2020 au plus tard).

Suite à notre demande de travaux sur la RD 244A, entre la lagune actuelle de Crevières et le pont d'Arandon, le service des routes souhaite une coordination avec la mise en sécurité de cette départementale. Cela passerait par le déplacement du ruisseau de Crevières pour créer un accotement où serait enfoui le réseau. Ce projet aurait une emprise de 5 m supplémentaires sur la parcelle agricole et nécessiterait un dossier auprès de la DDT (Mr Nicoud).

Une réunion a eu lieu le 26 avril avec les parties prenantes. Elle a permis de valider le principe. Un schéma du projet a été réalisé et permettra à sa demande, au Maire de Passins de prendre seul le premier contact avec le propriétaire.

Cette évolution va demander un délai d'un à deux ans pour les études d'impact. Nous ne pourrions donc réaliser en 2019 que la partie entre le pont d'Arandon et le PR du village d'Arandon. Un groupement de commande doit être constitué pour la réalisation de l'étude.

LE CONSEIL SYNDICAL, après en avoir délibéré :

- DECIDE de constituer un groupement de commande avec le Département de l'Isère,
- DECIDE que le Département de l'Isère agira en tant que coordonnateur du groupement,
- S'ENGAGE à signer avec l'entreprise retenue un marché à hauteur des besoins propres au Syndicat, tels qu'ils ont été déterminés,
- DESIGNNE la commission d'appel d'offres du Département comme étant celle du groupement de commande, élargie à un représentant du Syndicat,
- DESIGNNE Monsieur le Président comme représentant du Syndicat à la Commission d'appel d'offres et Monsieur le premier Vice-président comme son suppléant,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la dévolution de ce marché.

3/ Amorce de la liaison Lantey Nord vers Morestel

Une réunion de lancement du chantier a été organisée par notre BE (Ellipse) le 18 mai dernier. Mr Pacaud rappelle qu'il souhaite être invité lorsque des administrés participent. Le Président demandera de l'ajouter à la liste des invités aux réunions de ce projet.

Le chantier va démarrer très rapidement le long du bâtiment Clément afin de passer le réseau avant le coulage des fondations du futur local. Il se poursuivra ensuite plus tard lorsque tous les

préalables seront prêts pour la traversée de chaussée. Le commerce voisin a cessé ses activités et devrait se transformer en pizzeria alors qu'elle n'a qu'une ANC inadaptée.

Le comité décide de proposer à ce commerce et les 3 du bâtiment Clément un raccordement immédiat à l'assainissement collectif sur la base du tarif actuel de 1000 € + PFAC en contrepartie d'une signature d'une convention de passage sur leur terrain.

4/ Transit vers Natur'net dans la zone de Lantey sud

Ces travaux initialement prévus en 2019 dans la programmation pluriannuelle du syndicat doivent être avancés en 2018. Finalement, les travaux de réhabilitation complète de la voirie ne seront pas portés par la CCBD.

Le comité valide l'avancement de ce chantier sur 2018 pour permettre à la commune de Passins de recevoir une subvention de la CCBD pour la réfection de la chaussée cette année.

Une demande d'aide à l'agence (prévue éligible en 2019) sera donc envoyée dès cette année mais risque d'être refusée.

Après confirmation de la subvention de la CCBD, un prochain comité statuera sur la constitution d'un groupement de commande avec la commune d'Arandon-Passins mais il n'y a plus urgence à le faire ce jour.

Le Président rappelle que les bureaux d'études ont insisté sur la contrainte de calendrier pour permettre une coordination des chantiers sur cette année.

5/ curage de la lagune de Chassins

Une réunion de préparation du chantier de curage aura lieu vendredi 25 mai avec le Syndicat des Marais, Recyval et l'entreprise Bordel. L'objectif est de préciser les besoins d'amélioration des accès pour le curage (entreprise Bordel) et d'entretien de l'exutoire (Syndicat des marais). Pour l'épandage des boues, Mr Durand a trouvé deux exploitants (Mrs Taconnet et Blanc) volontaires et les documents administratifs sont prêts.

Les travaux préalables se feront en juillet, le curage et l'épandage en août et l'entretien de l'exutoire dans l'hiver.

III. Avenir du syndicat – échanges avec nos invités

Le Président du SAPF et Mr CHAMPIER ont participé à plusieurs réunions du SIEPC sur invitation de son Président Mr TESTE pour apprendre à mieux nous connaître dans la perspective de prise de compétence par la CCBD. Pour la première fois, en retour, le Président a invité Mr CHAMPIER et Mr TESTE accompagné de Mme SOUILLET et de Mr MOREL.

De la large discussion, il ressort que nous voyons tous que nous allons vers une mise en commun de nos services mais le chemin pour y arriver reste difficile à définir compte tenu des incertitudes du moment.

Olivier BONNARD souhaite ne rien bousculer en attendant les éléments qui seront imposés par le gouvernement ou les votes de la CCBD.

Mr BOUVIER souhaite anticiper l'échéance de la fin de nos contrats de prestation en octobre 2019.

Mr TESTE souligne l'intérêt de franchir des étapes progressives choisies et plus facile à organiser qu'un brusque changement d'échelle imposé.

Mr CHAMPIER exprime son intérêt pour ces échanges qui construisent l'avenir et souhaite continuer à y participer.

On convient de poursuivre le principe des invitations réciproques à nos réunions syndicales.

Un comparatif des tarifs SAPF/SIEPC permet de réfléchir à une harmonisation future. On constate que les tarifs sont proches à l'exception de la PFAC qui sera revu prochainement.

La date du lundi 4 juin à 15h30 en Mairie de Creys-Mépieu est retenue pour une présentation de l'actualisation de l'étude financière du SAPF par Mr Consiglio (IDE consultants). Au terme de cette présentation, le comité votera ses tarifs pour 2019 et le montant de l'emprunt à solliciter pour réaliser le programme des travaux qui seront engagés en 2019.

* * *
* *
*

Après avoir épuisé l'ordre du jour, la séance est levée.